

Editorial

Avec la mise en œuvre du projet Interreg « CRESETY » et les travaux de lutte contre les ruissellements en zone agricole, les premiers aménagements destinés à lutter contre les inondations sur la partie française du bassin versant de l'Yser émergent.

L'aboutissement de ces opérations constitue une première étape dans l'élaboration d'une politique de gestion concertée de la ressource en eau sur le territoire, alliant lutte contre les inondations et atteinte du bon état écologique.

La rédaction des documents du SAGE, en cours d'élaboration et prochainement débattue au sein des diverses commissions du SAGE inscrira cette politique pour les 6 années à venir.

Jean SCHEPMAN
Président de la CLE du SAGE de l'Yser

Travaux de lutte contre les inondations sur le bassin versant de l'Yser :

Les terrassements associés aux créations des zones d'expansion de crues du projet européen CRESETY ont débuté sur la partie française du bassin versant transfrontalier de l'Yser.



Pour rappel, ce projet prévoit la création de 3 zones d'expansion de crues situées sur les communes de Boeschèpe, Godewaersvelde et Noordpeene. Ces aménagements permettront de stocker 17 345 m³ en période de crues.



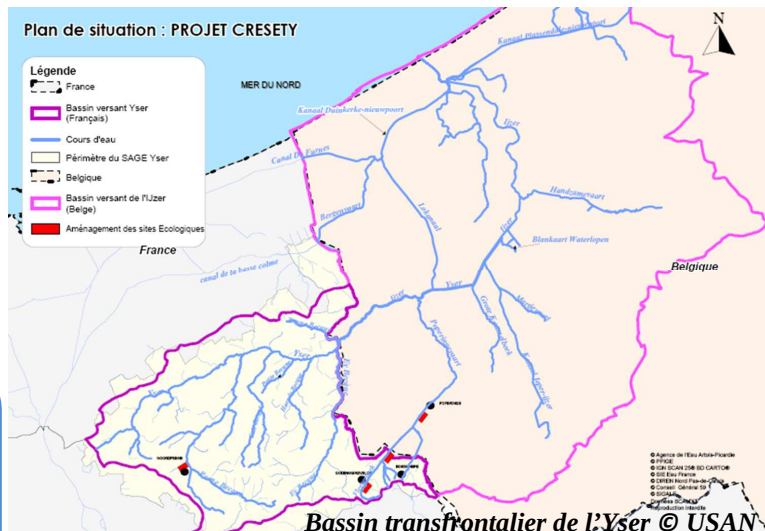
Dans le même temps, les aménagements issus du travail de concertation entrepris par la Chambre d'Agriculture de région Nord – Pas de Calais en amont de la commune de Steenvoorde vont être implantés à l'automne 2013. Près de 700 mètres linéaires de haies et 60 m de boudins de coco vont être disposés sur ce territoire afin de ralentir l'arrivée de l'eau à Steenvoorde.

Afin de compléter cette démarche de lutte contre les inondations à l'échelle d'un bassin versant et mettre en œuvre le principe de solidarité urbain – rural, quelques communes portent une réflexion afin de lutter contre les ruissellements en zone urbaine. Cette opération, rendue opérationnelle via l'élaboration d'un zonage pluvial, constitue un outil d'aide à la décision pour les décideurs locaux et permet d'entreprendre des actions de réduction du risque d'inondation tant sur l'habitat existant que sur l'habitat en devenir.

L'Agence DOuaisienne pour la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA) en collaboration avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie organise une journée de formation et de sensibilisation des décideurs locaux aux techniques de lutte contre les ruissellements en milieu urbain. Cette journée aura lieu le 12 novembre 2013 et est intégralement prise en charge (cf. pièce jointe).

Le mot de l'Agence de l'eau Artois Picardie :

Dans le cadre de son X^{ème} programme d'interventions (2013-2018), l'Agence de l'Eau soutient l'ambition des collectivités d'agir globalement sur la gestion de l'eau. Elle accompagne techniquement et financièrement les projets de l'USAN et du SAGE. Son soutien porte particulièrement sur la volonté de prévenir les risques d'inondations en mobilisant l'ensemble des outils existants et en l'associant à la reconquête écologique des milieux aquatiques.



« Lettre d'informations réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de l'USAN »



Plan de gestion écologique de l'Yser :

Dans le cadre de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau, de la mise en œuvre du SDAGE Artois – Picardie et de l'élaboration du SAGE de l'Yser, l'USAN élabore en place un Plan de Gestion Ecologique sur le bassin versant de l'Yser.

Cette démarche s'inscrit dans le double objectif de lutte contre les inondations et d'atteinte du bon état écologique, fixé à 2027 sur ce territoire. Ce plan de gestion écologique organise ainsi sur cinq ans l'ensemble des travaux d'entretien et de restauration entrepris par l'USAN : faucardement, entretien de ripisylve, lutte contre le rat musqué, gestion des embâcles, ...

Soumis à la consultation des communes au cours de l'été 2013, ce plan de gestion a fait l'objet de remarques et compléments proposés par les élus locaux. Les bureaux d'études mandatés pour la conduite de cette mission vont ainsi désormais se consacrer à l'élaboration des dossiers réglementaires (dossier loi sur l'eau et dossier de déclaration d'intérêt général) associés à la mise en œuvre de ces programmations.

Parmi les actions phares figurant au sein de cette programmation, on recense notamment :

- l'aménagement des effondrements de berges signalés par les communes en privilégiant la mise en œuvre de techniques végétales,
- la restauration de la ripisylve en collaboration avec les propriétaires / exploitants riverains,
- l'entretien courant des berges de cours d'eau situés en aval des zones à enjeu hydraulique important,
- l'aménagement des seuils de ponts,
- l'initialisation d'une opération de restauration de méandres à l'aval de l'Yser dès lors que des opportunités foncières se présenteront.

L'ensemble des éléments associés à cette étude est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/documents/sage/SAGE01014>

Rédaction des documents du SAGE de l'Yser :

Avec la finalisation des dernières études (plan de gestion écologique, expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides, DTMP...) et la synthèse des positionnements des diverses commissions du SAGE, le secrétariat technique de la CLE travaille désormais à l'élaboration de ses documents : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), Règlement et Evaluation environnementale.

La consultation des commissions thématiques et de la CLE du SAGE est ainsi moins importante dans ce laps de temps consacré à la rédaction d'une première version de ces documents. Ceux-ci constitueront le support des débats et échanges qui animeront nos prochaines réunions.

Au fil de l'Yser

Projet pédagogique du SAGE de l'Yser :

Le projet pédagogique de sensibilisation des scolaires aux enjeux de l'eau est reconduit pour une cinquième édition consécutive grâce à la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, du Département du Nord, de l'USAN et la contribution technique de la Province de Flandre occidentale

Vous pouvez contacter le secrétariat technique de la CLE pour toute demande de renseignements complémentaires.

